Code général des collectivités territoriales Articles L 2121-21 et R 2121-9

Arrondissement de
Nîmes

Mairie de
Villeneuve lez Avignon

EXTRAIT

DU

Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve Lez Avignon

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents ou représentés : 31
Quorum : 23
Secrétaire de séance : Florent GRAU

Séance du 23 avril 2026

18 heures 00, le Conseil Municipal de Villeneuve lez Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville pour sa séance d'installation du mois d'avril 2026, sous la présidence de Mme Pascale BORIES, maire.

Présents :
MM Mmes SANCIAUME, GALATEAU LEPERE, ZANIRATO, CLAPOT, ORCET, CHEVALIER, BONIFAY, DEMARQUETTE MARCHAT, SUFFET, BOUT, SALADIN, XOLIN, FERNANDEZ, TRI, BAYLE, TOULOUSE, ARTHUR, DUMAS FILLIERE, LIETARD, DESCLOUX (arrive à la question n° 1), GRAU, GOY, CAPRON (arrive à la question n° 4), GAVAZZI

Procurations :
M. CREPIN à M. ORCET
M. CARRY à M. ZANIRATO
Mme TORRES à Mme BORIES
M. DEKER à M. SANCIAUME
Mme BRUN à M. BONIFAY
M. DESCLOUX à Mme GALATEAU LEPERE
M. SINATRA à M. GRAU

Absentes excusées :
Mme NOVARETTTI
Mme BOCZKOWSKI

17 - OBJET :AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Association des Villes à Secteur Sauvegardé du Languedoc Roussillon – Désignation du représentant du conseil municipal

Rapporteur : M. SANCIAUME

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20260428-N17-23-04-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

En vertu de l'article 5 des statuts de l'association des villes à secteur sauvegardé du Languedoc-Roussillon, les maires des villes adhérentes sont membres de droit du conseil d'administration et chaque assemblée délibérante doit désigner un second représentant.
Je vous rappelle que nous avons adhéré à cette association en 1997 et qu'elle a pour but de créer un réseau d'échanges et d'informations entre les villes membres, d'élaborer une politique de sauvegarde et de mise en valeur de ces secteurs sauvegardés.
Le conseil municipal doit donc désigner son représentant pour siéger au conseil d'administration de l'Association des villes à secteur sauvegardé du Languedoc Roussillon ainsi qu'un élu qui représentera le maire en cas d'absence ou d'empêchement, Mme le maire étant membre de droit.

Les candidatures présentées sont :

Pour la liste « Villeneuve avance » :

- Titulaire : Pascal CREPIN
- suppléante : Evelyne CLAPOT

Pas de candidature pour la liste « Parce que j'aime Villeneuve ».
M. GAVAZZI et M. CAPRON ne participent pas au vote (2 abstentions).

Après les opérations de vote, sont donc déclarés élus à l'unanimité :

- Pascal CREPIN : 29 voix
- Evelyne CLAPOT : 29 voix

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.....
Et ont signé au registre les membres présents.....
Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon, le 27 avril 2026.

Le Secrétaire de séance

Florent GRAU

Mairie de Villeneuve-lez-Avignon - Gard

Mme le Maire

Pascale BORIES

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20260428-N17-23-04-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026